Dernière heure : le résultat des récentes négociations franco-suisses

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **28 (1948)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-888709

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Dernière heure...

LE RÉSULTAT DES RÉCENTES NÉGOCIATIONS FRANCO-SUISSES

Le 10 novembre dernier se sont ouvertes à Berne des négociations tendant à conclure de nouveaux accords économiques franco-suisses, les accords actuellement en vigueur arrivant à expiration le 30 novembre 1948. Ces négociations se sont terminées le 20 novembre par un arrangement provisoire aux termes duquel les délégations en présence sont convenues de reporter au 28 février 1949 l'échéance de l'accord financier franco-suisse du 16 novembre 1945 et des arrangements annexes, ainsi que celle de l'accord commercial du 29 juillet 1947 et de ses compléments.

Les délégations suisse et française, après avoir examiné attentivement et objectivement la situation actuelle, ont dû malheureusement se convaincre que les circonstances présentes ne permettaient pas la conclusion d'un nouvel accord à long terme. En effet, l'instabilité de la situation actuelle et plus particulièrement l'existence de reliquats importants, de caractère commercial, qui subsistent encore dans le cadre de l'ancien accord, ont imposé cette solution aux négociateurs. L'importante hypothèque représentée actuellement par les engagements à terme doit diminuer considérablement au cours des trois mois à venir, ce qui permettra de reprendre les pourparlers à la fin de février 1949 sur la base de données sensiblement plus claires.

L'arrangement qui a été conclu à Berne le 20 novembre 1948 n'implique l'ouverture d'aucun contingent nouveau et les licences d'importation en France continueront à être accordées, au cours des trois mois à venir, en fonction des disponibilités en devises.

Toutefois, en ce qui concerne l'exportation de produits français vers la Suisse, il a été entendu que les contingents initialement fixés pour 15 mois par l'accord du 29 juillet 1947, pourront être dépassés à concurrence de 3/15e de leur valeur de base pendant cette période supplémentaire de trois mois. Cette mesure doit permettre d'assurer et d'améliorer si possible l'alimentation du trafic des paiements franco-suisses.